

# Les revendications de SUD Éducation face aux projets de réforme du collège et du statut des enseignant-e-s du 2<sup>nd</sup> degré

SUD éducation porte un projet de société dont les fondements sont l'anticapitalisme, la coopération et l'autogestion. Notre projet d'école découle de cette conception de la société, elle implique l'absence de hiérarchie des connaissances, des filières et des personnels. Elle nécessite des pratiques pédagogiques cohérentes avec ce projet et une liberté pédagogique.

*Nous voulons une école pour tous et pour toutes, qui soit à la fois éducatrice et émancipatrice, ouverte et coopérative, et structurellement repensée.*

*Cette conception implique la poursuite de débats et interrogations : parler des missions de l'école, c'est parler des statuts et des activités de l'ensemble constitué par les personnels, les élèves, les parents et les différents acteurs de l'institution ; parler du contexte éducatif que nous souhaitons, des idées que nous défendons prioritairement par rapport aux transmissions du savoir et aux acquisitions de connaissances, de la conception du métier que nous avons. Mais c'est aussi parler des contingences matérielles, de l'organisation du temps et de l'espace, de la transformation des modalités de l'apprentissage, de la démocratie au quotidien et poser la question de l'évaluation.*

## Texte du congrès de la fédération SUD Éducation de 2009 à Cherbourg

Nous affirmons notre attachement à un collège vraiment unique dans le cadre d'une école polytechnique et polyculturelle jusqu'à 18 ans.

Le collège actuel n'a jamais été unique. Nous dénonçons sa fonction de tri social et son incapacité à donner une culture commune à tous-tes les élèves.

Le ministère a dévoilé un axe essentiel de son projet, la séparation du temps des élèves du collège en trois :

1. Un tronc commun
2. Des enseignements complémentaires différenciés
3. Des activités de renforcement (soutien, tutorat, aide personnalisée...).

Le ministère affirme qu'il n'est pas question de mettre en cause le collège unique et qu'il refuse toute orientation ou pré-orientation précoce. Cependant, l'introduction de différenciations est notoirement le biais par lequel sont réintroduites des hiérarchisations entre options et parcours, qui favorisent la reproduction des inégalités sociales et culturelles.

Le traitement de la difficulté scolaire par des dispositifs tels que l'Aide Personnalisée ou l'Accompagnement Personnalisé est un échec. Leur extension au collège témoigne du renoncement à la création des conditions pour

que les difficultés des élèves soient traitées au sein de la classe, ce qui passe d'abord par des réductions des effectifs-classes et la création de groupes réduits, et donc une programmation budgétaire à la hauteur des besoins. On en est loin.

La tripartition du temps des élèves est un instrument de la casse programmée des statuts : elle pourrait être l'occasion de revoir à la hausse les maxima de service, sous prétexte par exemple qu'une heure « d'encadrement » d'activités de renforcement ne pourrait être comptée comme une heure de classe.



# I. Quels enseignements au collège?

Une école pour tous et pour toutes, c'est une école qui refuse la sélection et la hiérarchisation des savoirs.

*L'école que nous voulons est une école pour toutes et tous qui permet de s'épanouir et prendre en compte la diversité des élèves. La situation actuelle, l'école du tri social, où il est demandé à l'élève de s'adapter à un système complexe, est inacceptable : rythme scolaire imposé, programmes trop normatifs, cloisonnement des disciplines, exercices très formalisés, un système de notation stigmatisant, le tout ponctué par des orientations précoces.*

*Texte du congrès de la fédération SUD Éducation de 2009 à Cherbourg*

À un « socle commun » réduit à quelques matières dites « fondamentales » et évalué à travers des « compétences », nous opposons un enseignement polytechnique pour toutes et tous permettant l'acquisition de savoirs et de savoir-faire riches et variés.

Cela passe par des programmes nationaux revus qui doivent fixer un cadre général des contenus, sans être trop normatifs, tout en préservant la liberté pédagogique.

Les programmes ne doivent plus être la chasse gardée de l'Inspection et autres experts nommés par le pouvoir. En association avec les universitaires, les enseignant-e-s et leurs représentant-e-s doivent avoir un rôle décisif dans leur définition et leur adoption.

Les programmes doivent avoir pour objectifs de permettre l'acquisition d'une culture commune et de limiter le caractère socialement sélectif des apprentissages.

La liberté pédagogique des enseignant-e-s et des équipes doit être réaffirmée dans le cadre des programmes nationaux.

Il faut donner à toutes les équipes qui le souhaitent les moyens d'élaborer et de réaliser des projets.

L'organisation des enseignements doit favoriser la coopération entre les élèves plutôt que la compétition du tous-tes contre tous-tes.

L'école doit aussi permettre des dispositifs pédagogiques alternatifs à l'enseignement frontal.

Une école pour tous et pour toutes, c'est une école qui offre une formation polyvalente.

Autrement dit : au sein d'une formation commune, il doit y avoir diversité des contenus, des pratiques et des méthodes, afin que les élèves puissent s'ouvrir au maximum de connaissances et au maximum de possibilités d'orientation future, y compris dans les spécialités dites manuelles. Ainsi l'éducation manuelle doit être réintroduite dans les disciplines enseignées, les cours de technologie, d'arts plastiques et d'éducation musicale doivent permettre des temps importants de pratique, le caractère expérimental des sciences doit être réaffirmé. Il faut ainsi s'opposer au remplacement des manipulations concrètes par la dématérialisation forcée des apprentissages, progressivement imposée sous couvert d'entrée dans « l'ère du numérique ». L'outil numérique doit être utilisé pour son meilleur (la collaboration, le partage, l'ouverture au monde en favorisant les supports, les ressources et logiciels libres) et non pour le pire (la marchandisation, la porte ouverte aux entreprises, le flicage des élèves et des enseignant-e-s, le remplacement des enseignant-e-s par des enseignements virtuels – vidéo – ou encore la passation de certaines épreuves par vidéo-transmission).

Il s'agit d'aller vers un caractère polytechnique du collège, ce qui passe par des productions concrètes.



## II. Quels moyens ?

### 1. Des moyens en personnels

#### → Limiter les effectifs par classe

Afin de pouvoir lutter contre le tri social, de pouvoir élaborer des projets, de prendre en compte la diversité des élèves et de prendre en charge au sein de la classe la difficulté scolaire, il faut limiter les effectifs par classe.

SUD Éducation revendique des plafonds nationaux d'élèves par classe de la maternelle à la terminale, plafonds qui auraient valeur de norme indépassable, avec des plafonds abaissés dans l'éducation prioritaire, et des

plafonds encore plus bas dans l'enseignement adapté. Les élèves en intégration et inclusion doivent être comptabilisé-e-s dans les effectifs des classes.

Des dédoublements définis nationalement doivent être réintroduits dans les grilles horaires des élèves pour tout le second degré.

Au collège, nous revendiquons :

- 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA.
- des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.

### → Des Vies scolaires renforcées

La Vie scolaire constitue un important acquis de Service public. Une de ses fonctions, ne l'oublions pas, est de lutter dans le cadre de l'École contre les inégalités, les ruptures voire les apartheid scolaires qui touchent les enfants des travailleurs et des travailleuses. Ces personnels agissent principalement auprès des plus précaires, des plus défavorisé-e-s, des plus stigmatisé-e-s. Les CPE ont accumulé des connaissances et des savoir-faire, ils et elles sont aptes à limiter ces phénomènes si leur action était favorisée.

SUD Éducation revendique la définition d'un nombre maximum d'élèves par CPE et par personnel de vie scolaire, ces plafonds étant diminués en éducation prioritaire.

SUD Éducation revendique :

- Au moins 1 CPE dans tous les collèges quel que soit le nombre d'élèves
- 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire.
- En plus du CPE, 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire.

SUD Éducation revendique la création d'une fonction d'éducateur/trice scolaire titulaire dans les établissements.

### → Des personnels médicaux-sociaux en nombre suffisant

Les personnels médicaux-sociaux ne sont pas là uniquement pour répondre à des demandes ponctuelles et individuelles, mais pour intervenir dans un cadre éducatif : éducation à la santé, accompagnement social...

SUD Éducation revendique :

- 1 infirmerie ouverte sur tout le temps scolaire dans chaque établissement avec la présence d'au moins un personnel infirmier titulaire. Cela permet aussi du temps pour des interventions en classe, des concertations et de la co-animation avec des professeur-e-s et les CPE.
- 1 Assistant-e Social-e à temps plein dans chaque établissement
- Le renforcement de la médecine scolaire avec des visites obligatoires pour tous-tes les élèves.
- Le renforcement des CMP et de l'équipe paramédicale de prévention et de dépistage (orthophonie, psychomotricité, psychologie, ophtalmologie...)

### → Des Conseiller-ère-s d'orientation psychologues en nombre suffisant

Tout en étant rattaché-e-s à des CIO, qui doivent rester ou redevenir des services publics de proximité de l'éducation nationale, les COP doivent être en nombre suffisant pour assurer une présence régulière dans tous les établissements, pour assurer l'information collective et individuelle sur l'orientation scolaire et la construction des projets professionnels.

SUD Éducation revendique 1 COP pour 400 élèves au maximum.

## 2. Un réseau de service public à taille humaine et égalitaire

### → Une taille des collèges limitée

Afin d'ouvrir à chaque élève de vrais lieux de réflexion, d'expression, de décision, de communication et de coopération, la taille des établissements doit rester humaine.

SUD Éducation revendique des collèges de 400 élèves maximum.

### → Carte scolaire

Nous réclamons également une répartition géographique plus uniforme des établissements scolaires, favorisant la mixité sociale et plus équitable en termes de distance pour les élèves, pour un service public de proximité accessible sur l'ensemble du territoire.

Une carte scolaire réaffirmée est un préalable.



## 3. La prise en charge des difficultés scolaires

La prise en charge de la difficulté scolaire doit se faire dans le cadre de la classe en évitant les dispositifs qui stigmatisent. La réduction drastique des effectifs par classe et le rétablissement de dédoublements systématiques constituent la base de nos revendications.

Nous refusons l'externalisation, hors du temps scolaire ou des enseignements, de la prise en charge de la difficulté scolaire telle que mise en place dans les dispositifs d'Aide Personnalisée et d'Accompagnement Personnalisé.

Les difficultés d'apprentissage d'origine socio-médicales doivent être prises en charge collectivement et les réponses doivent être discutées lors de réunions d'équipe avec les personnels socio-médicaux de l'équipe (Assistant-e-s Social-e-s, infirmier-ère-s...).

Les difficultés d'apprentissage plus spécifiquement scolaires peuvent être prises en charge par les personnels enseignants, en adaptant la pédagogie et les rythmes aux différent-e-s élèves dans le cadre d'effectifs réduits et/ou par la mise en place de groupes de besoin temporaires pour faire face à une difficulté spécifique. Nous sommes opposé-e-s à la mise en place de groupe de niveaux pérennes et à l'ajout d'heures supplémentaires pour les élèves en difficulté, qui reproduisent les inégalités et stigmatisent les élèves.

Les équipes qui le souhaitent doivent avoir la possibilité d'expérimenter des dispositifs comme le tutorat avec des élèves demandeurs/euses.

### III. Temps de travail et service des enseignant-e-s du 2<sup>nd</sup> degré

*Pour que l'école soit démocratique et émancipatrice, il faut une communauté éducative*

*Même si nous savons que la solidarité ne se décrète pas et que la vie en commun est le reflet des rapports sociaux dominants, force est de constater que les établissements scolaires sont de plus en plus soumis à une hiérarchisation intense des rapports, sous couvert de management. La seule réponse possible est de favoriser au maximum l'existence d'une véritable communauté éducative. Une telle volonté implique d'abord l'intégration de la concertation (associant tous les membres de cette communauté) dans les services des personnels et les emplois du temps des élèves, ainsi que des moments de rencontre avec les parents et les intervenants extérieurs.*

*Texte du congrès de la fédération SUD Éducation de 2009 à Cherbourg*

Les obligations de service des enseignant-e-s (c'est-à-dire les heures « présence-élèves ») n'ont été modifiées ni en 1956, ni en 1969 ni en 1982, lors des diverses mesures de révision de la durée légale du travail. Pourtant la charge de travail des enseignant-e-s n'a cessé d'augmenter et de se diversifier.

Désormais, au-delà des tâches de préparation et de gestion des cours, se développe un ensemble de contraintes et d'activités « annexes », incontournables et dévoreuses de temps : conseils, réunions, concertations, orientation, etc. Deux études sur le temps de travail des enseignant-e-s en 2010 ont été publiées le 13/07/2013 par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale (DEPP) : elles confirment cette augmentation de la charge de travail.

#### **La réalité du temps de travail des enseignant-e-s**

*En moyenne, les enseignant-e-s du primaire travaillent plus de 44 heures par semaine et ceux et celles du secondaire plus de 41 heures, soit près d'une heure et demie de plus qu'en 2008.*

*Les professeur-e-s des écoles débutant-e-s travaillent plus de 52 heures par semaine, et les professeur-e-s nouvellement certifié-e-s plus de 45, ce qui confirme l'urgence d'une réduction du service des stagiaires bien en-deçà du mi-temps de la réforme Peillon, mais aussi des titulaires pendant leurs premières années d'exercice, pour une entrée progressive dans le métier.*

*Le temps de travail augmente à nouveau de manière importante à partir de 60 ans : cela doit renforcer notre détermination à lutter contre l'augmentation des années passées au travail.*

*Enfin, les vacances sont certes des périodes sans cours, mais certainement pas d'arrêt du travail. Les enseignant-e-s travaillent en effet une vingtaine de journées de vacances par an en moyenne.*

*NB : Tous les chiffres de cet encart sont issus des enquêtes de la DEPP*

Il est temps de réagir et d'exiger la définition des tâches qui sont à la charge des enseignant-e-s et de revendiquer une diminution du temps de travail, en refusant toute flexibilisation ou annualisation, et donc en défendant la définition du temps de service par des maxima hebdomadaires de service diminués.

La réduction du nombre d'heures de cours pour les enseignant-e-s doit permettre de prendre en compte dans leur service des tâches annexes assurées actuellement pour partie gratuitement, de dégager un temps de concertation pour les équipes pédagogiques, et de dégager un temps de travail en équipe pluri-professionnelle pour l'ensemble des personnels compris dans leur temps de service (prise en charge des élèves, des problèmes de façon collective...).

#### **SUD Éducation revendique :**

- 3 heures de concertation intégrées dans le service des enseignant-e-s et inscrites à leur emploi du temps.
- Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2<sup>nd</sup> degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes (interdisciplinaires + disciplinaire par établissement ou bassin)

La réduction du temps de travail doit être l'une de nos revendications prioritaires.

Toute charge de travail supplémentaire doit donc se traduire non par l'attribution d'une prime mais par une diminution du temps de travail.

Nous revendiquons la compensation, par des réductions de service, des tâches supplémentaires et de la pénibilité liées à certaines fonctions et à certains postes de travail, notamment au partage du service sur plusieurs établissements de la même commune (les affectations sur plusieurs communes étant illégales), ou encore aux remplacements ou affectations à l'année. Ainsi, en éducation prioritaire, nous revendiquons une décharge spécifique supplémentaire d'1h30. Les professeur-e-s principaux/ales doivent bénéficier d'une décharge de service (le temps de vie de classe devant être préalablement intégré dans leur service), ainsi que les enseignant-e-s qui accompagnent les stagiaires.

**Sur ces bases, SUD  
Éducation revendique  
une amélioration du  
statut des enseignant-  
e-s du 2<sup>nd</sup> degré.**

